Expression politique

Supplément du Tournefeuille INFOS | Juin - Septembre 2010 · N°97

Lors du Conseil Municipal du 4 mai 2010, le groupe majoritaire à demandé à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Madame la Ministre de la famille et de la solidarité afin qu'elle retire son projet de décret concernant l'accueil de la petite enfance.

Que dit le projet de décret ?

- Possibilité d'accueillir jusqu'à 72 enfants dans les crèches conçues pour 60 places.
- Baisser de 50 % à 40 %, la population des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants.
- Inclure les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants, pour un quart de leur temps de travail.
- Créer les nouveaux « jardins d'éveil » payants, pour des enfants de 2 à 3 ans, avec un adulte auprès de 12 enfants voire plus, alors que le taux est d'un adulte pour 8 enfants de même âge en crèche.

Avec ce projet, le gouvernement tourne radicalement le dos à une politique publique de la petite enfance de qualité, par des mesures qui remettent en cause l'éveil mais aussi la sécurité physique et affective des enfants.

Ce projet de décret ne répond pas aux besoins fondamentaux des jeunes enfants ni à ceux de leurs familles. Un collectif de professionnels et de parents, s'est fortement mobilisé. Une pétition « Pas de bébés à la consigne » à été signée par plus de 25 000 personnes et adressée à Madame la Ministre.

Nous ne pouvons que dénoncer l'évolution proposée par ce texte, réaffirmer que l'accueil de la petite enfance constitue un investissement majeur pour l'avenir et que l'intervention publique doit rester un puissant levier pour répondre aux besoins sociaux de nos concitoyens.

Autour de Claude Raynal,
les élus de la majorité municipale.

Conformément à la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, vous trouverez, inséré dans chaque parution du journal municipal, ce feuillet libre permettant aux groupes politiques, composant le conseil municipal, de s'exprimer.

Expression politique

Supplément du Tournefeuille INFOS | Juin - Septembre 2010 · N°97

Lors du Conseil Municipal du 4 mai 2010, le groupe majoritaire à demandé à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de Madame la Ministre de la famille et de la solidarité afin qu'elle retire son projet de décret concernant l'accueil de la petite enfance.

Que dit le projet de décret ?

- Possibilité d'accueillir jusqu'à 72 enfants dans les crèches conçues pour 60 places.
- Baisser de 50 % à 40 %, la population des professionnels les plus qualifiés auprès des enfants.
- Inclure les directrices adjointes dans l'effectif auprès des enfants, pour un quart de leur temps de travail.
- Créer les nouveaux « jardins d'éveil » payants, pour des enfants de 2 à 3 ans, avec un adulte auprès de 12 enfants voire plus, alors que le taux est d'un adulte pour 8 enfants de même âge en crèche.

Avec ce projet, le gouvernement tourne radicalement le dos à une politique publique de la petite enfance de qualité, par des mesures qui remettent en cause l'éveil mais aussi la sécurité physique et affective des enfants.

Ce projet de décret ne répond pas aux besoins fondamentaux des jeunes enfants ni à ceux de leurs familles. Un collectif de professionnels et de parents, s'est fortement mobilisé. Une pétition « Pas de bébés à la consigne » à été signée par plus de 25 000 personnes et adressée à Madame la Ministre.

Nous ne pouvons que dénoncer l'évolution proposée par ce texte, réaffirmer que l'accueil de la petite enfance constitue un investissement majeur pour l'avenir et que l'intervention publique doit rester un puissant levier pour répondre aux besoins sociaux de nos concitoyens.

Autour de Claude Raynal, les élus de la majorité municipale.

Conformément à la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, vous trouverez, inséré dans chaque parution du journal municipal, ce feuillet libre permettant aux groupes politiques, composant le conseil municipal, de s'exprimer.